

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 488 relatif aux taux de majorations aux tarifs du tableau-B du décret du 31 décembre 1935 période du 1er juillet au 31 décembre 1947.

n° 488

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 mai 1948

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro
31 mai 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'article S3 de la loi du 13 décembre 1926 portant Code du travail maritime, modifié par le décret du 40 juin 1934

Vu le 16 décret du 21 décembre 1935 portant règlement d'administration publique relatif à un délaissement forfaitaire des marins blessés ou malade

Vu le décret du 97 inin 1921 modifiant les articles 11 et 14 du décret du 22 septembre 1831: Vu l'arrêté interministériel du 10 août 1937 sur le mode de versement des forfaits: Vu le décret du 11 février 1938 dont les dispositions ont été prorogées ;

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. —Les taux de majoration à appliquer aux tarifs du tableau B du décret du 31 décembre 1935, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1947. sont les suivants: Note, — Les pourcentages ainsi fixés couvrent à toutes les dépenses à l'exclusion de tous autres frais.

Le Gouverneur, P.H SIRIEX.